

FONDATION HÉRITAGE NATURE ET PLEIN AIR DE ST-DONAT
INFORMATIONS FINANCIÈRES
31 DÉCEMBRE 2023

FONDATION HÉRITAGE NATURE ET PLEIN AIR DE ST-DONAT
INFORMATIONS FINANCIÈRES
31 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Bilan	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des résultats	4
Notes complémentaires	5

FONDATION HÉRITAGE NATURE ET PLEIN AIR DE ST-DONAT

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

(non audité)

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	70 012	60 052
Passif		
	-	-
Actifs nets		
Actif net	70 012	60 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des informations financières.

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

FONDATION HÉRITAGE NATURE ET PLEIN AIR DE ST-DONAT
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023
(non audité)

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	60 052	56 618
Excédent des produits sur les charges	9 960	3 434
Solde à la fin	70 012	60 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des informations financières.

FONDATION HÉRITAGE NATURE ET PLEIN AIR DE ST-DONAT
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023
(non audité)

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Campagne de financement	10 139	10 650
Charges		
Taxes et permis	59	37
Frais de bureau et internet	69	296
Frais de banque	51	189
	179	522
Excédent des produits sur les charges	9 960	10 128
Remboursement au Club de Plein Air Saint-Donat inc. de dépenses faites en lien avec la fin de bienfaisance de la fondation et dépenses de la fondation faites en lien avec sa fin de bienfaisance.	-	(6 694)
Excédent des produits sur les charges	9 960	3 434

Les notes complémentaires font partie intégrante des informations financières.

1. Constitution et nature des activités

La Fondation Héritage Nature et Plein Air de Saint-Donat (la «Fondation») a été constituée le 17 juillet 2007 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour objectif de recueillir des dons du public afin de permettre aux collectivités locales de pratiquer la randonnée pédestre, la raquette et le ski de fond.